



FranceAgriMer

> ÉDITION décembre 2014

# Évaluation des capacités de stockage à la ferme 2014 en France métropolitaine



LES ÉTUDES DE FranceAgriMer

## Résumé

Les capacités de stockage à la ferme sont estimées par l'enquête réalisée par BVA en 2014, à 30,8 millions de tonnes en équivalent blé, dont 22,2 millions de tonnes ventilées. Ces installations peuvent se décomposer en trois catégories : les capacités de stockage en cellule (représentant 47,6 % des capacités totales, soit 14,6 millions de tonnes), les capacités de stockage à plat (représentant 48,3 % des capacités totales, soit 14,9 millions de tonnes) et les autres formes de stockage (aires spécifiques dans les bâtiments d'élevage, greniers ou autres représentant 4 % des capacités totales, soit 1,3 million de tonnes).

Au global, 72 % des capacités de stockages sont équipées d'un dispositif de ventilation. Ce taux est plus important pour le stockage en cellule (87 % des capacités ventilées) que pour le stockage à plat (61 % des capacités ventilées). L'enquête montre également que plus la SAU des exploitations est grande, plus le pourcentage de stockage ventilé est important.

Les capacités totales de stockage à la ferme se répartissent de manière relativement égale entre les exploitations avec élevage (14,8 millions de tonnes) et celles sans élevage (15,8 millions de tonnes). L'utilisation de ces capacités par les polyculteurs-éleveurs peut être mixte : stockage pour une commercialisation différée ou stockage destiné à l'alimentation des animaux.

Pour les producteurs spécialisés en grandes cultures, le stockage ventilé est très développé (86 % contre 58 % pour les exploitations avec élevage) et le stockage se fait principalement en cellule (53 %).

Les capacités de stockage sont très variables selon les régions et certaines sont plus à même de stocker à la ferme un pourcentage important de leur récolte.

## Contexte

Dans le cadre de ses missions de connaissance des marchés, FranceAgriMer est chargé de suivre à chaque nouvelle récolte, l'avancée de la collecte des céréales et les destinations des quantités récoltées.

FranceAgriMer établit notamment des bilans prévisionnels de fin de campagne mis à jour à un rythme mensuel. Pour apprécier les quantités disponibles au cours de la campagne, il est important de connaître le niveau et l'évolution des stocks à la ferme.

L'accroissement de la volatilité des prix des céréales a entraîné des modifications du comportement des agriculteurs - avec une plus grande variabilité interannuelle des quantités stockées, autoconsommées et commercialisées - ainsi que des modes de commercialisation. Ces modifications se sont traduites par une augmentation des capacités de stockage et des stocks à la ferme, en vue d'une commercialisation différée. Ces stocks dédiés à une vente retardée peuvent s'ajouter à ceux qui préexistaient pour l'alimentation animale ou les semences de ferme.

FranceAgriMer a confié à l'institut BVA une enquête annuelle permettant d'évaluer le niveau des stocks des principales céréales à la ferme ainsi que les capacités de stockage chez les agriculteurs (la méthodologie de l'enquête est décrite en dernière page).

Cette publication présente les résultats de l'enquête réalisée en janvier 2014 sur les capacités de stockage à la ferme.



## Résultats de l'enquête

### Capacités nationales de stockage à la ferme

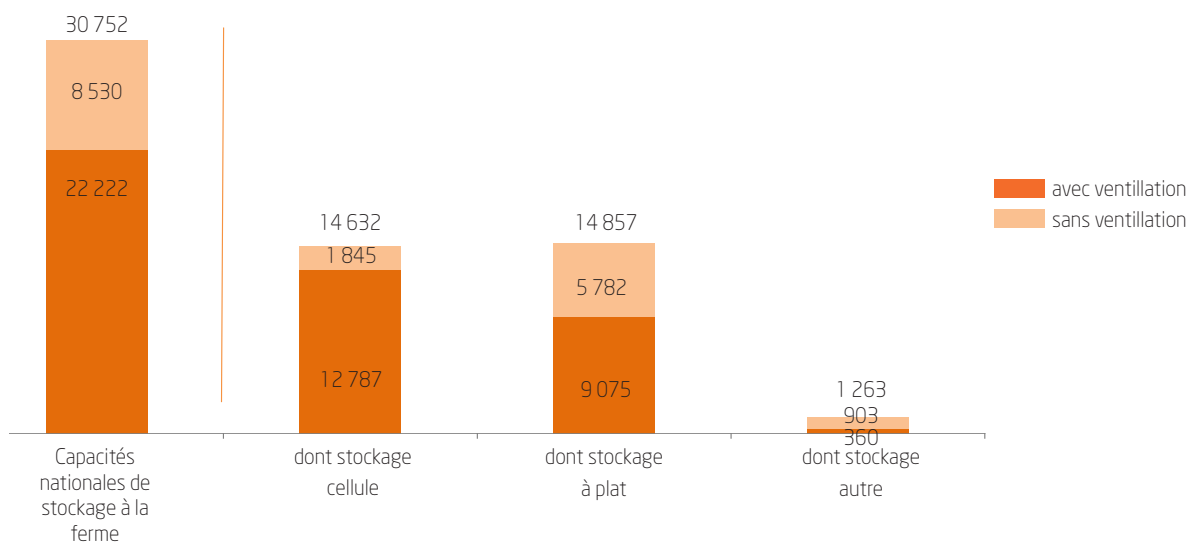


Figure 1 : Capacités nationales de stockage à la ferme (en milliers de tonnes équivalent blé).  
Source : FranceAgriMer d'après enquête BVA.

Les capacités de stockage à la ferme sont estimées à 30,8 millions de tonnes dont 22,2 millions sont ventilées (72 %) (Figure 1). Cette capacité totale de stockage représente près de la moitié de la récolte 2013 des céréales estimée à 67,3 millions de tonnes (source : SSP).

Ces 30,8 millions de tonnes peuvent être mis en parallèle avec la capacité totale de stockage en aval de la production (c'est-à-dire des collecteurs, des silos portuaires et des industries de transformation), qui est aujourd'hui estimée à environ 58 millions de tonnes (source : FranceAgriMer).

Les capacités de stockage à la ferme se présentent sous trois formes : les capacités de stockage en cellule (représentant 47,6 % des capacités totales soit 14,6 millions de tonnes), les capacités de stockage à plat (représentant 48,3 % des capacités totales soit 14,9 millions de tonnes) et les autres formes de stockage (aires spécifiques dans les bâtiments d'élevage, greniers et autres, représentant 4 % des capacités totales soit 1,3 million de tonnes).

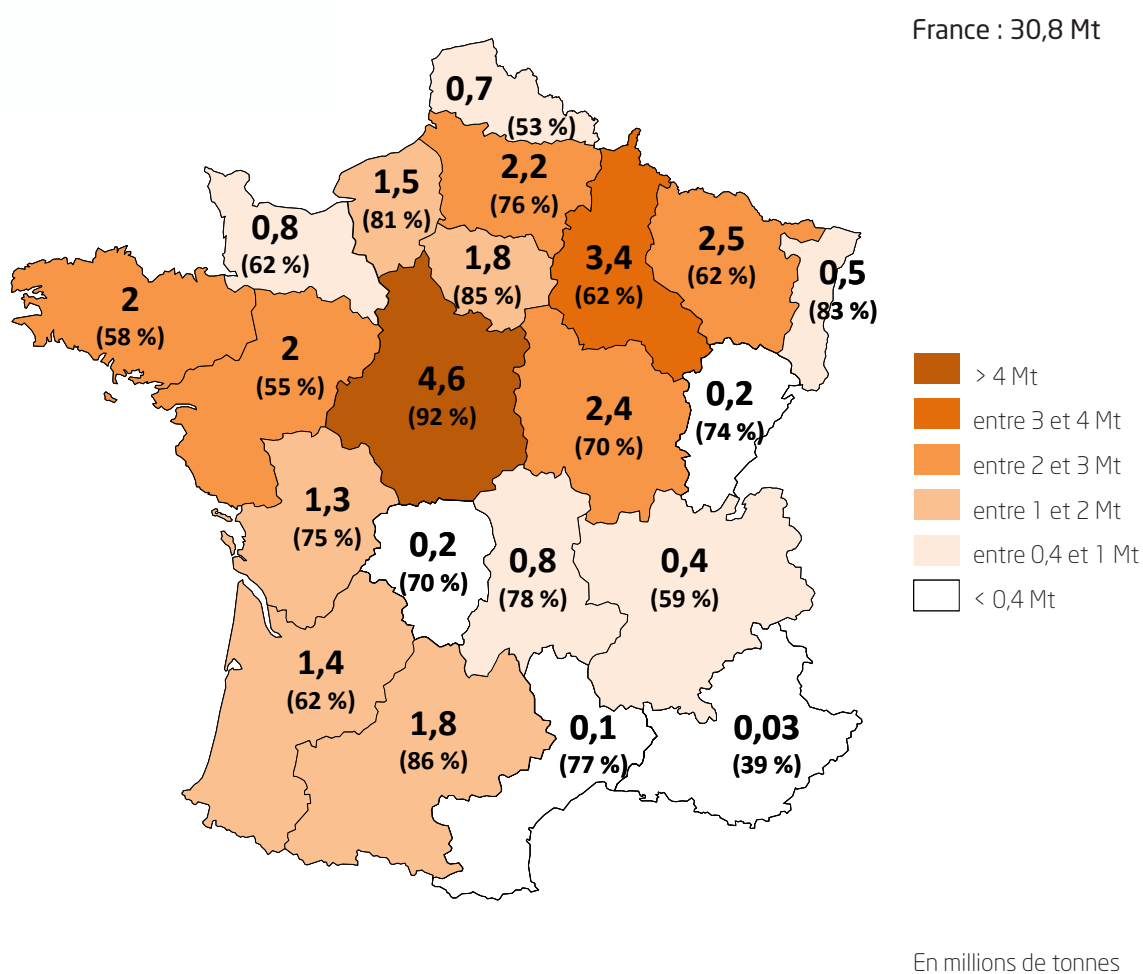
L'enquête permet donc de faire une distinction entre les capacités de stockage adaptées à une conservation de longue durée sans dégradation de la qualité des grains, et les autres installations, le plus souvent des aires cimentées, souvent affectées à plusieurs usages, permettant un stockage de quelques semaines après la récolte.

	Moyenne récoltes de 2009 à 2013	Capacités de stockage à la ferme 2014	Capacités de stockage / Récoltes	Capacités de stockage ventilé à la ferme 2014	Capacités de stockage ventilé / Récoltes
Céréales et oléoprotéagineux	74 974 000	30 752 000	41 %	22 222 000	30 %
Céréales	66 991 000		46 %		33 %

Tableau 1 : Capacités de stockage à la ferme en tonnes équivalent blé (source : FranceAgriMer d'après enquête BVA) comparées à la moyenne sur 5 ans (de 2009 à 2013) des récoltes de céréales et d'oléoprotéagineux (COP) et en céréales en tonnes (source : SSP).

En prenant la moyenne des récoltes de céréales et d'oléoprotéagineux de 2009 à 2013, les capacités de stockage ventilé à la ferme permettent de couvrir environ 30 % du besoin potentiel de stockage (Tableau 1).

## Capacités de stockage à la ferme par région



Carte 1 : Capacités de stockage à la ferme par région (en millions de tonnes équivalent blé) et pourcentage ventilé de ces capacités (indiqué entre parenthèses). Source : FranceAgriMer d'après enquête BVA.



	Nombre d'agriculteurs interrogés	Capacités totales de stockage	en %	Dont ventilé	en %	Stockage en cellule	Dont ventilé	Stockage à plat	Dont ventilé	Stockage autre	Dont ventilé
Centre	393	4 602 200	15,0	4 236 000	92,0	3 430 100	3 331 100	1 135 300	887 500	36 800	17 400
Champagne-Ardenne	202	3 433 000	11,2	2 114 200	61,6	602 000	499 000	2 661 900	1 602 300	169 200	13 000
Lorraine	179	2 514 200	8,2	1 569 900	62,4	776 900	729 700	1 573 400	808 200	163 900	32 000
Bourgogne	217	2 448 500	8,0	1 708 000	69,8	1 322 600	1 000 800	1 031 400	658 300	94 600	49 000
Picardie	123	2 198 800	7,2	1 669 100	75,9	553 500	528 300	1 547 600	1 133 300	97 700	7 600
Bretagne	141	2 019 700	6,6	1 171 000	58,0	868 300	548 400	1 121 900	612 200	29 500	10 500
Pays de la Loire	189	1 998 600	6,5	1 100 200	55,0	701 400	661 500	1 225 600	402 800	71 500	35 900
Midi-Pyrénées	262	1 848 300	6,0	1 596 200	86,4	1 311 100	1 190 900	466 400	363 400	70 900	42 000
Île-de-France	107	1 811 100	5,9	1 536 300	84,8	935 100	900 300	843 700	607 600	32 400	28 400
Haute-Normandie	103	1 472 100	4,8	1 195 300	81,2	274 900	261 700	1 117 600	883 200	79 600	50 400
Aquitaine	113	1 364 200	4,4	843 600	61,8	674 400	586 300	565 400	256 600	124 300	700
Poitou-Charentes	114	1 276 500	4,2	959 300	75,2	919 000	669 000	338 600	290 300	18 900	0
Basse-Normandie	112	838 400	2,7	523 100	62,4	380 300	240 300	392 800	257 100	65 300	25 700
Auvergne	106	772 600	2,5	604 700	78,3	558 200	519 100	133 800	78 900	80 600	6 700
Nord-Pas-de-Calais	61	743 900	2,4	391 200	52,6	226 800	212 500	485 500	176 400	31 500	2 300
Alsace	38	460 500	1,5	383 400	83,3	361 800	354 300	63 500	0	35 200	29 100
Rhône-Alpes	127	412 400	1,3	242 000	58,7	308 400	214 800	61 400	24 300	42 600	2 900
Limousin	59	227 700	0,7	158 400	69,6	185 000	141 200	33 800	12 400	9 000	4 800
Franche-Comté	46	179 400	0,6	132 500	73,9	138 200	121 700	36 700	9 000	4 400	1 700
Languedoc-Roussillon	24	95 900	0,3	73 900	77,1	77 000	64 200	17 100	9 700	1 800	0
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	26	33 800	0,1	13 200	39,1	26 700	11 500	3 700	1 400	3 500	300
<b>France métrop. (arrondi)</b>	<b>2 742</b>	<b>30 752 000</b>	<b>100</b>	<b>22 222 000</b>	<b>72</b>	<b>14 632 000</b>	<b>12 787 000</b>	<b>14 857 000</b>	<b>9 075 000</b>	<b>1 263 000</b>	<b>360 000</b>

Tableau 2 : Capacités de stockage à la ferme par région (en tonnes équivalent blé). Source : FranceAgriMer d'après enquête BVA

La région Centre dispose des plus importantes capacités de stockage à la ferme avec 4,6 millions de tonnes (Carte 1, Tableau 2). Viennent ensuite, avec entre 2 et 3,4 millions de tonnes, la Champagne-Ardenne, la Lorraine, la Bourgogne, la Picardie et la Bretagne.

Le stockage en cellule est davantage ventilé (87 % des capacités ventilées) que le stockage à plat (61 % des capacités ventilées).

Le stockage en cellule est particulièrement développé en région Centre (3,4 millions de tonnes soit 75 % des capacités de la région) et en Midi-Pyrénées (1,3 million de tonnes soit 71 % des capacités de la région).

Le stockage à plat quant à lui représente des tonnages importants en Champagne-Ardenne, (2,6 millions de tonnes soit 78 % du tonnage régional), en Lorraine (1,5 million de tonnes soit 63 % du tonnage régional) et en Picardie (1,5 million de tonnes soit 70 % du tonnage régional).

## Capacités de stockage à la ferme par région comparées à la récolte céréalière 2013

	Capacités de stockage à la ferme 2014	Récolte 2013 total 8 céréales	Capacités de stockage / Récolte 2013
Centre	4 602 200	8 807 000	52 %
Champagne-Ardenne	3 433 000	5 524 399	62 %
Lorraine	2 514 200	2 953 950	85 %
Bourgogne	2 448 500	3 733 705	66 %
Picardie	2 198 800	6 236 520	35 %
Bretagne	2 019 700	3 852 660	52 %
Pays-de-la-Loire	1 998 600	4 361 800	46 %
Midi-Pyrénées	1 848 300	3 940 034	47 %
Ile-de-France	1 811 100	3 024 820	60 %
Haute-Normandie	1 472 100	2 819 722	52 %
Aquitaine	1 364 200	3 162 910	43 %
Poitou-Charentes	1 276 500	5 181 697	25 %
Auvergne + Limousin	1 000 300	1 944 213	51 %
Basse-Normandie	838 400	2 155 046	39 %
Nord-Pas-de-Calais	743 900	3 139 160	24 %
Alsace	460 500	1 693 685	27 %
Rhône-Alpes	412 400	2 134 330	19 %
Franche-Comté	179 400	882 179	20 %
Languedoc-Roussillon	95 900	473 645	20 %
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	33 800	329 905	10 %
<b>France métrop. (arrondi)</b>	<b>30 752 000</b>	<b>66 351 380</b>	<b>46 %</b>

Tableau 3 : Capacités de stockage à la ferme régionales et nationales (en tonnes équivalent blé (source : FranceAgriMer d'après enquête BVA)) comparées à la récolte 2013 des 8 principales céréales cultivées en France (blé tendre, maïs, orges, blé dur, avoine, seigle, sorgho et triticales (source : FranceAgriMer)).

Les agriculteurs lorrains, les plus équipés de France par rapport à la récolte régionale sont en mesure de stocker 2,5 millions de tonnes à la ferme, soit 85 % de leur récolte régionale céréalière 2013 (Tableau 3). En Bourgogne, cette capacité est de 66 % et en Champagne-Ardenne de 62 %.



## Comparaison entre les capacités de stockage à la ferme de l'enquête et les données du recensement agricole 2010

	Nombre d'agriculteurs interrogés	Capacités de stockage ventilé à la ferme 2014	Capacités de stockage ventilé à la ferme RGA 2010	Ecart [Étude - RGA]	Ecart [Étude - RGA] en %
Centre	393	4 236 000	4 571 107	335 107	7,9 %
Champagne-Ardenne	202	2 114 200	1 890 838	223 362	10,6 %
Lorraine	179	1 569 900	948 964	620 936	39,6 %
Bourgogne	217	1 708 000	1 593 055	114 945	6,7 %
Picardie	123	1 669 100	1 491 514	177 586	10,6 %
Bretagne	141	1 171 000	1 129 530	41 470	3,5 %
Pays-de-la-Loire	189	1 100 200	1 106 549	6 349	0,6 %
Midi-Pyrénées	262	1 596 200	2 086 429	490 229	30,7 %
Ile-de-France	107	1 536 300	1 267 297	269 004	17,5 %
Haute-Normandie	103	1 195 300	1 180 454	14 846	1,2 %
Aquitaine	113	843 600	818 582	25 018	3,0 %
Poitou-Charentes	114	959 300	937 614	21 686	2,3 %
Auvergne + Limousin	165	763 100	828 879	65 779	8,6 %
Basse-Normandie	112	523 100	711 042	187 942	35,9 %
Nord-Pas-de-Calais	61	391 200	435 541	44 341	11,3 %
Alsace	38	383 400	152 103	231 297	60,3 %
Rhône-Alpes	127	242 000	384 941	142 941	59,1 %
Franche-Comté	46	132 500	248 384	115 884	87,5 %
Languedoc-Roussillon	24	73 900	117 469	43 569	59,0 %
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	26	13 200	43 753	30 553	231,5 %
<b>France métrop. (arrondi)</b>	<b>2 742</b>	<b>22 222 000</b>	<b>21 944 045</b>	<b>277 955</b>	<b>1 %</b>

Tableau 4 : Capacités de stockage à la ferme régionales et nationales (en tonnes équivalent blé (source : FranceAgriMer d'après enquête BVA)) comparées aux données du recensement agricole 2010 (source : Agreste Primeur n°283 - juin 2012, SSP). Ecart présenté en valeur absolue.

L'écart entre les données provenant du recensement agricole 2010 (recensant uniquement les capacités de stockage ventilé à la ferme) et de la présente étude (enquête BVA sous forme d'entretiens téléphoniques de janvier 2014) pour les capacités ventilées est d'environ 280 000 tonnes, soit 1 % au niveau national (Tableau 4). Au niveau régional, les écarts sont variables et les plus importants se trouvent dans les régions où le nombre d'interviews réalisés a été faible.

## Capacités de stockage à la ferme en fonction de la surface agricole utile

SAU	Nombre d'agriculteurs interrogés	Capacités totales de stockage	dont ventilé	Stockage en cellule	dont ventilé	Stockage à plat	dont ventilé	Stockage autre	dont ventilé
5 à 149 ha	1 635	11 881 000	7 455 800	5 880 000	4 704 700	5 192 500	2 532 900	808 500	218 200
150 à 249 ha	724	10 190 400	7 445 300	4 637 200	4 109 100	5 351 500	3 301 300	201 700	35 000
250 ha et plus	383	8 680 500	7 320 600	4 114 500	3 972 800	4 313 200	3 240 500	252 800	107 300
<b>Total (arrondi)</b>	<b>2 742</b>	<b>30 752 000</b>	<b>22 222 000</b>	<b>14 632 000</b>	<b>12 787 000</b>	<b>14 857 000</b>	<b>9 075 000</b>	<b>1 263 000</b>	<b>361 000</b>

Tableau 5 : Capacités de stockage à la ferme (en tonnes équivalent blé) en fonction de la Surface Agricole Utile des exploitations (SAU).  
Source : FranceAgriMer d'après enquête BVA.

Les capacités de stockage des exploitations disposant de moins de 150 hectares de SAU représentent 38,6 % des capacités totales de stockage à la ferme en France métropolitaine.

Plus la SAU des exploitations est grande, plus le pourcentage de stockage ventilé est important (Tableau 5). Les capacités de stockage des exploitations possédant une SAU supérieure à 250 hectares sont en très grande majorité ventilées (84 %). Pour les exploitations ayant une SAU entre 5 et 150 hectares, ce pourcentage est nettement plus faible : 62 %.

## Capacités de stockage à la ferme en fonction du type d'exploitation

	Nombre d'agriculteurs interrogés	Capacités totales de stockage	dont ventilé	Stockage en cellule	dont ventilé	Stockage à plat	dont ventilé	Stockage autre	dont ventilé
Grandes cultures	1 120	18 148 700	15 563 500	8 997 000	8 710 200	8 893 200	6 711 900	258 500	141 400
Polyculture élevage	933	7 893 500	4 703 500	3 324 200	2 616 900	4 064 000	1 927 200	505 300	159 500
Élevage	647	4 475 900	1 760 300	2 178 400	1 337 400	1 805 100	365 800	492 500	57 100
Autres	42	233 700	194 400	132 100	122 000	94 900	69 900	6 700	2 400
<b>Total (arrondi)</b>	<b>2 742</b>	<b>30 752 000</b>	<b>22 222 000</b>	<b>14 632 000</b>	<b>12 787 000</b>	<b>14 857 000</b>	<b>9 075 000</b>	<b>1 263 000</b>	<b>360 000</b>

Tableau 6 : Capacités de stockage à la ferme (en tonnes équivalent blé) en fonction de l'activité dominante de l'exploitation déclarée par l'agriculteur.  
Source : FranceAgriMer d'après enquête BVA.

Les exploitations ayant comme activité dominante les grandes cultures concentrent la majorité des capacités de stockage (59 %) (Tableau 6). Elles ont majoritairement des capacités ventilées (85 %). Les exploitations de polyculture élevage stockent principalement à plat (51 % du total).

Les exploitations spécialisées en élevage sont moins équipées en capacités de stockage ventilé que celles spécialisées en grandes cultures (39 % contre 85 %).

## Capacités de stockage à la ferme en fonction la présence ou non d'un élevage

	Nombre d'agriculteurs interrogés	Capacités totales de stockage	dont ventilé	Stockage en cellule	dont ventilé	Stockage à plat	dont ventilé	Stockage autre	dont ventilé
Avec élevage	1 741	14 877 500	8 585 600	6 123 900	4 558 200	7 703 000	3 779 000	1 050 600	248 400
Sans élevage	1 001	15 874 300	13 636 100	8 507 800	8 228 300	7 154 200	5 295 800	212 300	112 000
<b>Total (arrondi)</b>	<b>2 742</b>	<b>30 752 000</b>	<b>22 222 000</b>	<b>14 632 000</b>	<b>12 787 000</b>	<b>14 857 000</b>	<b>9 075 000</b>	<b>1 263 000</b>	<b>360 000</b>

Tableau 7 : Capacités de stockage à la ferme (en tonnes équivalent blé) en fonction de la présence ou non d'un élevage sur l'exploitation. Source : FranceAgriMer d'après enquête BVA.

Les exploitations avec élevage possèdent une capacité de stockage totale équivalente aux exploitations sans élevage (Tableau 7). En effet, 52 % des capacités de stockages sont présentes dans les exploitations sans élevage et 48 % dans les exploitations avec élevage. Le stockage ventilé est beaucoup plus développé dans les exploitations sans élevage (86 % contre 58%). Le stockage en cellule y est majoritaire (53 %) alors que le stockage à plat domine dans celles avec élevage (52 %).





## Capacités de stockage à la ferme en fonction de la surface agricole utile dans les exploitations sans élevage

SAU Grandes cultures sans élevage	Nombre d'agriculteurs interrogés	Capacités totales de stockage	dont ventilé	Stockage en cellule	dont ventilé	Stockage à plat	dont ventilé	Stockage autre	dont ventilé
5 à 149 ha	499	4 673 600	3 785 400	2 567 900	2 427 000	1 922 400	1 268 000	183 300	90 300
150 à 249 ha	317	5 518 800	4 670 900	2 855 600	2 787 600	2 645 500	1 873 000	17 700	10 300
250 ha et plus	185	5 681 900	5 179 800	3 084 400	3 013 600	2 586 200	2 154 800	11 300	11 300
<b>Total (arrondi)</b>	<b>1 001</b>	<b>15 874 000</b>	<b>13 636 000</b>	<b>8 508 000</b>	<b>8 228 000</b>	<b>7 154 000</b>	<b>5 296 000</b>	<b>212 000</b>	<b>112 000</b>

Tableau 8 : Capacités de stockage à la ferme (en tonnes équivalent blé) en fonction de la Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations ne possédant pas d'élevage. Source : FranceAgriMer d'après enquête BVA.

Parmi les exploitations de grandes cultures sans élevage, celles ayant plus de 250 hectares de SAU disposent logiquement des plus importantes capacités de stockage : 5,7 millions de tonnes, soit 18 % des capacités totales (Tableau 8). Les exploitations plus petites ont des capacités non négligeables : 5,5 millions de tonnes dans les exploitations de 150 à 249 hectares de SAU et 4,7 millions de tonnes dans les exploitations de 5 et 150 hectares de SAU.

## Capacités de stockage à la ferme en fonction la taille de l'élevage

	Nombre d'agriculteurs interrogés	Capacités totales de stockage	dont ventilé	Stockage en cellule	dont ventilé	Stockage à plat	dont ventilé	Stockage autre	dont ventilé
Sans élevage	1 001	15 874 300	13 636 100	8 507 800	8 228 300	7 154 200	5 295 800	212 300	112 000
1 à 99 UGB	853	6 359 600	3 497 000	2 248 500	1 624 400	3 502 900	1 768 400	608 200	104 100
100 à 199 UGB	562	3 875 400	2 463 500	1 719 700	1 431 700	1 883 000	928 900	272 800	102 900
200 UGB et plus	326	4 642 500	2 625 100	2 155 700	1 502 100	2 317 100	1 081 600	169 700	41 400
<b>Total (arrondi)</b>	<b>2 742</b>	<b>30 752 000</b>	<b>22 222 000</b>	<b>14 632 000</b>	<b>12 787 000</b>	<b>14 857 000</b>	<b>9 075 000</b>	<b>1 263 000</b>	<b>360 000</b>

Tableau 9 : Capacités de stockage à la ferme (en tonnes équivalent blé) en fonction de la taille de l'élevage en Unité de Gros Bétail (UGB). Source : FranceAgriMer d'après enquête BVA.

Parmi les exploitations ayant une activité d'élevage, les capacités de stockage à la ferme les plus importantes sont présentes dans celles possédant moins de 100 UGB (Tableau 9). Dans les trois classes UGB présentées dans le Tableau 9, le stockage à plat est majoritaire.

## Capacités de stockage à la ferme en fonction des types d'animaux élevés

	Nombre d'agriculteurs interrogés	Capacités totales de stockage	dont ventilé	Stockage en cellule	dont ventilé	Stockage à plat	dont ventilé	Stockage autre	dont ventilé
Bovins viandes	642	5 602 200	3 001 600	1 939 000	1 429 300	3 152 000	1 439 500	511 200	132 700
Bovins lait	595	3 783 600	2 076 400	1 272 800	1 034 300	2 145 800	982 500	365 100	59 600
Bovins non précisés	46	417 900	117 700	78 300	68 700	323 200	33 900	16 400	15 100
Volailles	165	1 185 700	897 800	760 000	706 200	374 800	158 600	50 900	33 000
Porcs	106	2 399 400	1 466 500	1 278 400	835 000	1 049 400	631 500	71 500	0
Ovins	128	1 206 300	829 100	645 900	354 200	533 600	467 000	26 800	8 000
Caprins	27	97 800	81 500	51 800	45 000	42 100	36 500	3 900	0
Autres	32	184 600	115 100	97 800	85 600	82 100	29 500	4 800	0
<b>Total (arrondi)</b>	<b>1 741</b>	<b>14 878 000</b>	<b>8 586 000</b>	<b>6 124 000</b>	<b>4 558 000</b>	<b>7 703 000</b>	<b>3 779 000</b>	<b>1 051 000</b>	<b>248 000</b>

Tableau 10 : Capacités de stockage à la ferme (en tonnes équivalent blé) en fonction des types d'animaux élevés.

Source : FranceAgriMer d'après enquête BVA.

Parmi les exploitations ayant une activité d'élevage, les capacités de stockage à la ferme les plus importantes se situent dans celles élevant des bovins pour la production de viande et de lait (Tableau 10). Il s'agit principalement pour celles-ci de capacités de stockage à plat.



## Méthodologie de l'enquête

L'enquête a été réalisée par téléphone par l'institut BVA entre le 2 et le 15 janvier 2014 auprès d'un échantillon de 5000 agriculteurs représentatifs des céréaliers français cultivant plus de 5 hectares en cumul des céréales étudiées (blé tendre, blé dur, orge d'hiver, orge de printemps et maïs grain).

Les questions portaient notamment sur l'existence ou non d'une installation de stockage et, le cas échéant, sur sa capacité (en tonnes équivalent blé), son mode de gestion, son type, et la présence ou non d'un dispositif de ventilation mécanique.

L'échantillon a été construit en 4 phases.

Lors de la 1<sup>ère</sup> phase, le nombre d'agriculteurs cultivant plus de 5 hectares de céréales en France métropolitaine a été déterminé. Ce seuil de 5 hectares a été introduit afin de ne pas prendre en compte les producteurs pratiquant l'agriculture à titre accessoire.

En 2<sup>ème</sup> phase, dans chaque département, les agriculteurs ont été répartis en trois groupes d'effectifs égaux selon leur SAU (Surface Agricole Utile).

En 3<sup>ème</sup> phase, le nombre de personnes interrogées a été déterminé dans chaque département et pour chaque groupe, avec comme variables de pondération : le nombre d'exploitants céréaliers et la SAU céréalière (pondération à part égale pour ces 2 variables). Cette pondération permet d'interroger un large spectre d'exploitants agricoles sans favoriser ceux possédant une SAU céréalière importante.

En 4<sup>ème</sup> phase, le cas échéant, le nombre d'agriculteurs interrogés dans les régions réalisant 80 % de la production céréalière nationale et où le nombre d'interviews était inférieur à 60 a été augmenté (sur-échantillonnage).

Les résultats sont extrapolés à la France métropolitaine selon la surface cultivée en céréales.

Les résultats proviennent d'un sondage. Ils sont donc soumis à des intervalles de confiance plus ou moins importants en fonction du nombre de répondants. À ce titre, le nombre d'agriculteurs interrogés est rappelé en première colonne de chaque tableau. Les résultats sont donc à prendre avec précaution, en particulier dans les régions où les surfaces céréalières sont peu importantes et où le nombre d'interviews est faible (moins de 50 répondants).

Les résultats des capacités de stockage sont présentés en équivalent tonnes de blé.



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

